

# Bourse

Aux **JOUETS**

**ET** PUÉRICULTURE

ORGANISÉE PAR L'ASSOCIATION DU PERSONNEL COMMUNAL



DIMANCHE  
**27 MARS**  
9H-17H

TARIF : **10€** LA TABLE  
(1M80) TABLE FOURNIE  
SUPPLÉMENT PORTANT : **5€**  
NOMBRE LIMITÉ, NON FOURNIS

 **ESPACE CANAL DES 2 MERS** | RUE DU BOULODROME, 31150 LESPINASSE

RESTAURATION RAPIDE À LA VENTE  
FORMULE À 5€ (SUR RÉSERVATION)  
BUVETTE, VIENNOISERIES &  
PÂTISSERIES MAISON



pass COVID-19  
vaccinal



ET MASQUE  
OBLIGATOIRES

BULLETINS D'INSCRIPTIONS À RETIRER  
EN MAIRIE, À LA MÉDIATHÈQUE OU À L'AGENCE POSTALE

**05 61 35 41 66**

À RETOURNER AVANT LE 17/03 – ATTENTION, PLACES LIMITÉES



ESPACE  
Canal  
des 2mers

**ESPACE CANAL  
DES 2 MERS**

Installation à partir de **7h30**  
Ouverture au public **9h**

## Règlement exposants

**Article 1 :** La bourse aux jouets et la vente d'articles de puériculture sont réservées aux **exposants particuliers, non professionnels.**

**Article 2 :** Si l'exposant est mineur, il devra être accompagné et être sous la responsabilité d'un majeur.

**Article 3 :** Les informations suivantes : nom, prénom, domicile et numéro de la pièce d'identité sont inscrits dans un registre tenu à la disposition des services de contrôle pendant la durée de la manifestation.

**Article 4 :** L'inscription est validée, **sous réserve de place disponible**, lors de la réception du bulletin accompagné de la photocopie de la pièce d'identité et du règlement à l'ordre de l'Association du Personnel Communal.

**Article 5 :** Le prix d'une table de 1m80 (fournie) est fixé à 10 euros. Un supplément de 5 euros est appliqué en cas d'utilisation d'un portant (non fournis).

**Article 6 :** La bourse aux jouets et la vente d'articles de puériculture se déroulent uniquement à l'intérieur du bâtiment « Espace Canal des 2 mers ».

**Article 7 :** Les emplacements seront attribués par ordre d'arrivée des bulletins d'inscription et seront numérotés. L'implantation des emplacements est définie par les organisateurs selon les règles de sécurité, et ne peut être modifiée par les exposants. Les tables sont installées et fournies par les organisateurs. **L'installation des exposants se fera à partir de 7h30 pour une ouverture au public à 9h.**

**Article 8 :** Conformément à la réglementation en vigueur, les ventes d'animaux, d'armes, d'aliments et boissons, copies de CD ou DVD de musique, de films ou de jeux etc... ainsi que des produits inflammables sont strictement interdites.

**Article 9 :** La vente est exclusivement une bourse aux **jouets, articles de puériculture, et vêtements 0-16 ans ou de grossesse.**  
Toute autre vente est interdite.

**Article 10 :** Les objets exposés sont sous l'unique responsabilité de leurs propriétaires. Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus responsables des litiges, tels que pertes, casses, vols pannes ou autres détériorations. Les objets invendus ne peuvent rester sur place.

**Article 11 :** Les transactions se déroulent sous la seule responsabilité des vendeurs et des acquéreurs. Les exposants sont responsables des dommages qu'ils pourraient occasionner aux personnes, aux biens, aux marchandises d'autrui, ainsi qu'aux aménagements appartenant à l'organisation.

**Article 12 :** Aucun remboursement de l'inscription ne sera effectué en cas d'interruption de la manifestation pour quelque raison que ce soit ou en cas de désistement des exposants.

**Article 13 :** Une buvette tenue par les membres de l'association du personnel communal sera à la disposition des exposants et du public visiteur. Des boissons chaudes et froides ainsi que des pâtisseries maison seront mises en vente. Une restauration rapide, sur réservation, sera également proposée : Sandwich, Chips et Dessert, Boisson (prix de la formule sandwich : 5 €).

**Article 14 :** Les exposants s'engagent à respecter la législation en vigueur concernant la vente au déballage.

**Article 15 :** Le présent règlement est à disposition et affiché aux entrées de la salle « Espace Canal des 2 mers », le jour même de la manifestation. La présence à cette journée implique la prise de connaissance et l'acceptation dans sa totalité du présent règlement. Tout exposant ne respectant pas ce règlement, sera prié de quitter les lieux sans qu'il puisse prétendre à un quelconque remboursement.

**Article 16 :** Le pass vaccinal et le pass sanitaire sera obligatoire pour l'accès au lieu de la manifestation. Le port du masque sera obligatoire.

# BULLETIN D'INSCRIPTION

## Bourse aux jouets et puériculture

Dimanche 27 Mars 2022 - Espace Canal des 2 Mers, 31150 Lespinasse

Je soussigné (e):

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Née le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal, Ville : \_\_\_\_\_

Titulaire de la pièce d'identité n° : \_\_\_\_\_

N° de téléphone : \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_

### Cas d'une personne mineure :

Les mineurs devront être sous la responsabilité d'un adulte.

Nom, prénom de la personne responsable : \_\_\_\_\_

En qualité de : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Tél : \_\_\_\_\_

N° pièce d'identité : \_\_\_\_\_

*Je déclare sur l'honneur de ne pas être commerçant, de ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L310-2 du Code du Commerce), de ne pas participer à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Art R321-9 du Code Pénal).  
Je déclare avoir pris connaissance du règlement ci-joint et m'engage à le respecter.*

Fait à \_\_\_\_\_ le, \_\_\_\_\_

Signature

Nombre de tables (1m80)	Nombre de portants	Repas	
TARIF : 10€/table	Suppl : 5€ (non fournis)	<input type="checkbox"/> FORMULE : Sandwich jambon/beurre + chips + dessert + boisson 5€ x _____	<input type="checkbox"/> FORMULE : Sandwich fromage/beurre + chips + dessert + boisson 5€ x _____
X _____	X _____	<input type="checkbox"/> Sandwich seul jambon/beurre 3€ x _____	<input type="checkbox"/> Sandwich seul fromage/beurre 3€ x _____
TOTAL : _____ €	_____ €		
TOTAL : _____ €			

Je souhaite être placé à côté de :

\_\_\_\_\_

*Je joins à ce formulaire :*

- La photocopie de ma pièce d'identité recto/verso
- Le règlement correspondant, par chèque à l'ordre de :  
l'Association du Personnel Communal de Lespinasse

Bourse  
Aux JOUETS  
ET PUÉRICULTURE